

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un ou des bordereaux d'émissions rectificatives.

## [Optez pour un mode de paiement simple et sécurisé...](#)

### > le téléversement :

Ce mode de paiement dématérialisé est accessible sur le site [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr) dans « Mon Espace privé ».

Pour l'utiliser, vous devez au préalable :

- être inscrit dans « Mon Espace privé » pour accéder aux services en ligne,
- déclarer le compte bancaire qui doit être utilisé à l'aide du service en ligne « Gestion Compte téléversement ».

Le prélèvement intervient à la date limite de paiement.

### > le prélèvement bancaire automatique à l'échéance :

Pour en bénéficier, il vous suffit de compléter l'imprimé « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA » disponible sur le site [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr)

**Attention** : toute demande de prélèvement ou téléversement établie maintenant ne pourra être prise en compte qu'au titre du prochain appel.

> le virement : procédez au paiement depuis le site Internet de votre banque ou à partir de votre logiciel comptable.

Inscrire dans le libellé du virement :

Les 14 chiffres du numéro de facture, suivi d'un espace et de votre N° INSEE à 13 chiffres.

**Exemple 03380643701861 2250459512125 (à l'exclusion de tout autre caractère sur cette ligne) (\*)**

(\*) **exception** = pour un chef d'exploitation en société, si c'est la société qui règle les cotisations, remplacer le matricule INSEE de l'exploitation par celui de l'entreprise (SIREN) et préciser le N° du chef d'exploitation en fin de ligne.

Le virement doit être adressé sur le compte bancaire de la MSA dont les coordonnées sont les suivantes :

**FR76 1330 6001 5700 4366 3111 017**  
**Code BIC : AGRIFRPP833**

**Important : si le dernier revenu déclaré à la MSA est supérieur à 8 104 €, le paiement de vos cotisations et contributions doit être effectué par téléversement ou prélèvement bancaire ou virement.**

## [GUIDEA, une aide aux démarches](#)

Le module interactif Guidea vous permet d'accéder sur une même page aux services en ligne et à toutes les informations utiles et pratiques en fonction des démarches professionnelles que vous souhaitez faire.

Guidea est accessible sur le site Internet [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr), à la rubrique «Vous êtes employeur» ou « Vous êtes exploitant ».

## [Besoin d'informations](#)

[La MSA Gironde vous accompagne](#) :

Une équipe de conseillers et téléconseillers spécialisés est à votre écoute, pour toute demande d'informations professionnelles concernant votre exploitation ou votre entreprise.

Un seul numéro de téléphone : **05.56.01.97.00**